

ADEME



Agence de l'Environnement
et de la Maîtrise de l'Énergie

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE LA ROCHELLE

Vers un littoral urbain zéro carbone

Cit'ergie
European Energy Award

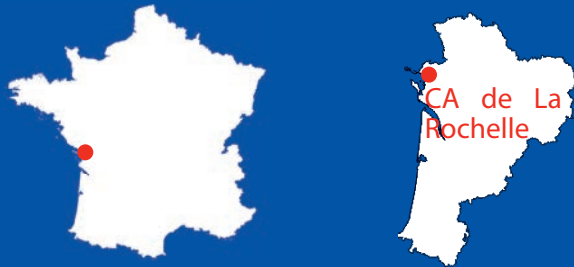
CE QU'APPORTE CIT'ERGIE

A l'heure d'engager l'élaboration de son second Plan climat, la Communauté d'Agglomération de La Rochelle (CdA) a choisi de rejoindre sa ville-centre dans la démarche Cit'ergie.

L'intérêt le plus immédiat était de pouvoir bénéficier en phase diagnostic d'un regard extérieur sur la politique climat-air-énergie du territoire, au-delà de l'image vertueuse qu'il véhicule habituellement.

Il s'agissait également de mobiliser les services et les élus autour d'une cause commune, puis, en les structurant sous une « bannière » unique, de donner de la lisibilité et de la visibilité à l'ensemble des actions et démarches climat-air-énergie portées par la CdA.

Enfin, la valorisation du travail déjà réalisé par la collectivité, à travers l'obtention d'un label, légitimait les choix effectués et l'incitait à poursuivre sur cette même voie.



Communauté
d'Agglomération de
La Rochelle

PORTRAIT

Type de collectivité : communauté d'agglomération

Nombre de communes de l'EPCI : 28

Population : 166 235 habitants

Région : Nouvelle-Aquitaine

Département : Charente-Maritime

Obtention du label : 2018

Niveau actuel du label : Cit'ergie

ILS ONT DIT...

« COP23, quelques milliers de scientifiques affirment « qu'il sera bientôt trop tard ». Cette urgence proclamée nous impose de réaliser des actions concrètes, engagées, investies et soutenues par les élus et les personnels de notre CdA de La Rochelle. Cit'ergie nous accompagne, nous oblige à nous améliorer en permanence. »

Guy Denier,
Vice-président à l'environnement et la transition énergétique

EN SAVOIR



Service Transition Energétique et Résilience Ecologique : **Denis Paillet**
05 46 30 35 67 - denis.paillet@agglo-larochelle.fr

Site de la collectivité : www.agglo-larochelle.fr
Conseiller Cit'ergie : **Nicolas Thibault**

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE LA ROCHELLE, quelques actions dans les six domaines du label

DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL

La CdA s'est fixée une feuille de route très ambitieuse pour les prochaines décennies en matière de lutte contre le changement climatique. Elle s'est dans un premier temps (2016) dotée d'un « schéma directeur de l'énergie » définissant les objectifs du territoire à l'horizon 2030 et ses grandes orientations stratégiques : multiplication par 6 de sa production d'énergie renouvelable, réduction de 20 % de sa consommation d'énergie, et baisse de 30 % de ses émissions de gaz à effet de serre.

En 2017, elle prolongeait et accentuait ces perspectives en ambitionnant de devenir le premier territoire urbain et littoral neutre en carbone d'ici 2040.

PATRIMOINE DE LA COLLECTIVITÉ

La collectivité s'est dotée d'une charte « Aménagement et Construction Durables » qui fixe un cadre qualitatif et exigeant à l'ensemble des opérations dont elle est maître d'ouvrage, qu'elles portent sur la construction d'un bâtiment ou l'aménagement d'un espace.

Au-delà des questions liées à l'énergie, le référentiel aborde toutes les facettes du développement durable : acceptabilité sociale et économique des projets, confort et santé des occupants et des riverains, gestion de l'eau et des déchets...

La charte fera l'objet d'une mise à jour régulière pour intégrer les évolutions contextuelles et réglementaires.

APPROVISIONNEMENT EN ÉNERGIE, EAU, ET ASSAINISSEMENT

La politique de déploiement des réseaux de chaleur engagée sur le territoire rochelais dans les années 60 permet aujourd'hui à la ville-centre de disposer d'un maillage efficace : plus de 7 000 équivalent-logements y sont alimentés en chaleur urbaine par 2 réseaux présentant des taux d'énergies renouvelables de respectivement 93 % et 72 %.

La création d'un 3^{ème} réseau alimenté par thalassothermie est envisagée sur le quartier des Minimes.

MOBILITÉ

La CdA a regroupé l'ensemble de son offre de transports publics sous la marque ombrelle « Yélo » : bus, véhicules électriques en autopartage, vélos en libre-service, locations longue durée ou touristiques, liaisons maritimes, transport de personnes à mobilité réduite, parking-relais... Le nombre d'abonnés a augmenté de 24 % entre 2012 et 2017.

L'intermodalité est au cœur du concept puisqu'il est possible de réunir sur un seul abonnement l'accès à l'ensemble des modes de déplacement. La tarification adoptée contribue à favoriser l'usage des modes doux et actifs au détriment de la voiture individuelle, et ce pour tous les profils d'utilisateurs.

ORGANISATION INTERNE

L'engagement conjoint de l'agglomération et de la ville de La Rochelle dans la démarche Cit'ergie a impliqué la mise en place d'une gouvernance mutualisée sur les problématiques climat-air-énergie : élus, directions générales et agents des deux collectivités ont ainsi pu collaborer et avancer ensemble sur des enjeux à portée territoriale. Dans un contexte de mutualisation, ce modèle d'organisation pourra désormais être décliné sur d'autres projets.

COMMUNICATION ET COOPÉRATION

Pour structurer les nombreux acteurs de l'éducation à l'environnement et au développement durable présents sur l'agglomération, la CdA a choisi de les associer dans la co-construction d'un réseau informel. Le RADDAR (Réseau des Acteurs du Développement Durable de l'Agglomération Rochelaise) permet désormais aux 18 membres associatifs et institutionnels de se coordonner, de collaborer sur la mise en place d'animations communes, mais également de mutualiser leurs outils, moyens et compétences pour finalement proposer des offres plus qualitatives.



© Frédéric LE LAN / CdA La Rochelle

1 – Animation en milieu scolaire par une association membre du réseau RADDAR



© Frédéric LE LAN / CdA La Rochelle

2 – Le passeur, une des multiples composantes de l'intermodalité selon Yélo



© Frédéric LE LAN / CdA La Rochelle

3 – Le bâtiment « Lab'in Tech » sur le Parc Bas Carbone en cours d'aménagement

Cit'ergie EN PRATIQUE

Cit'ergie est l'appellation française du label européen energy award (eea) mis en œuvre dans plusieurs pays européens (Allemagne, Autriche, Suisse...) et déjà accordé à plus de 1 400 collectivités européennes. En France, le label est porté et diffusé par l'ADEME via ses directions régionales. Cit'ergie est un outil opérationnel structurant qui facilite la réalisation d'un Plan Climat Air Energie Territorial, d'un Agenda 21, le respect des engagements de la Convention des Maires et la mise en œuvre d'une politique climat-air-énergie performante.

Rejoignez le réseau des collectivités Cit'ergie !

Site du label Cit'ergie : www.citergie.fr - Contact : citergie@ademe.fr

